

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

**Conseil d'administration
Séance du 21 novembre 2011**

**Point n° 12
Délibération n°2011-30**

**Création d'un poste de Conseiller auprès du Directeur
de l'établissement public Parcs nationaux de France**

Vu le code l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-80, et R.331-81

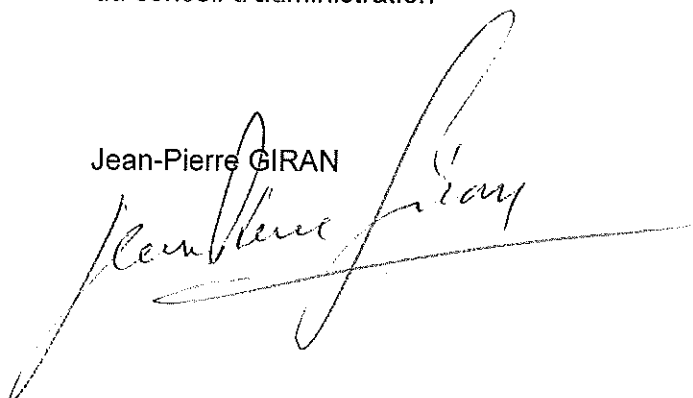
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à la création d'un poste de conseiller auprès du Directeur de l'établissement public Parcs nationaux de France à compter du 5 décembre 2011.
- approuve la modification du plafond d'emploi 2011 pour l'établissement Parcs nationaux de France porté à 44 ETP.

Fait à Montpellier, le 21 novembre 2011

Le Président
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur de Parcs nationaux
de France

Jean-Marie PETIT

